



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

Avis n° 2015-8

Avis portant sur le plan d'actions quinquennal du conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) en vue de la demande d'agrément en tant que conservatoire d'espaces naturels agréé.

Vu le dossier « Plan d'actions quinquennal du conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne en vue de la demande d'agrément au titre de l'article L411-11 du code de l'environnement en tant que conservatoire d'espaces naturels agréé » V5-août 2015 ;

Vu les éléments scientifiques apportés en séance ;

Après délibération lors de la séance du 23 septembre 2015 ;

Sur présentation de Monsieur F. HENDOUX ;

Article 1 :

Le CSRPN émet un avis favorable sur le dossier de la demande d'agrément du CENCA en tant que conservatoire d'espaces naturels.

Cet avis est assorti des remarques qui figurent dans l'article 2.

Article 2 :

Le CSRPN souhaite que le CENCA :

- poursuive ses engagements sur la protection réglementaire des sites,
- veille à développer les connaissances sur les groupes taxonomiques moins connus,
- encourage le Conservatoire dans sa démarche de plans de gestion multi-sites.

Fait à Châlons-en-Champagne, le **13 OCT. 2015**

Le président du CSRPN

Daniel YON